

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

Formation pédagogique des enseignants
Lignes directrices

20 août 2016

I- Introduction

Enseigner est un métier qui s'apprend, et quelles que soient les compétences disciplinaires, on ne peut s'autoproclamer enseignant. Une formation méthodologique et pédagogique profonde est indispensable. C'est ce à quoi aspire le ministère de tutelle avec la parution de l'arrêté N° 932 du 28 juillet 2016. Dans ces quelques lignes directrices, sera repris le contenu de cet arrêté afin de mettre en œuvre ses directives et ses préconisations dans le but manifeste de doter l'établissement d'enseignement supérieur d'un référentiel de compétences pour les enseignants, et d'un programme de formation pédagogique pour cette catégorie de personnels. Le texte promulgué a pour objectif de cadrer cette formation pédagogique. En tant que texte de cadrage, certains de ses aspects méritent plus de développement.

II- Contexte et motifs

Il faut se rendre à l'évidence que les missions de l'enseignant-chercheur sont devenues nombreuses et diversifiées depuis que l'université a intégré les notions d'efficacité et d'efficience de ses activités. Ces nouvelles missions aboutissent à des pratiques que l'enseignant n'a pas encore intégré pour la raison évidente qu'il n'a pas été préparé à le faire du fait de l'inexistence d'une formation pédagogique institutionnalisée. Tout se passe avec le diplôme requis dans la discipline pour le recrutement à l'université. La nouvelle recrue, un biologiste par exemple, devient à l'université un biologiste avant d'être enseignant de biologie. Les termes ici ont leur importance car le premier développe des connaissances pour sa carrière principalement, le second développe tout aussi la connaissance mais aussi la méthode pour non seulement transmettre le savoir à ses étudiants mais aussi de les accompagner à l'acquisition et à la fructification de ce savoir. Tout se passe comme il suffisait d'être un bon chercheur pour devenir un bon enseignant. La réalité est tout autre.

A travers divers établissements, des initiatives militantes sont lancées. Si leur mérite est notable, elles demeurent malgré tout sporadiques, disparates et locales, donc peu visibles et non mutualisables. Le ministère devant l'importance de cette action a fait paraître un arrêté sur la formation pédagogique des enseignants. L'idée est d'arriver à une pédagogie suscitée par l'institution plutôt qu'improvisée par l'enseignant.

III- Objectifs

III-1 Objectif général

Cet exposé des motifs promeut le développement de la formation pédagogique des enseignants au niveau local, régional et national conformément à l'arrêté ministériel N° 932.

III-2 Objectifs spécifiques

- Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de disposer ou de mutualiser ses moyens en formation pédagogique de ses enseignants en formation initiale ou en formation d'actualisation,
- Permettre à l'enseignant d'être au fait et de mettre en œuvre les méthodes appropriées pour un enseignement efficace et de qualité.
- Permettre à l'étudiant d'être en interaction avec ses enseignants, et de s'impliquer dans ses démarches de formation,
- Permettre au département de mieux gérer ses parcours de formation,
- Acquérir et renforcer la culture de qualité dans les établissements,
- Mutualiser les moyens aux niveaux micro, méso et macro,
- Disposer d'un référentiel de compétences et d'un programme de formation initiale et d'actualisation des enseignants,
- Disposer d'un référentiel d'étudiants.

IV- Quels en sont les besoins ?

IV-1 Une formation pédagogique performante

Etre un enseignant-chercheur c'est assurer à la fois un métier et deux fonctions sans que l'une ne doive avoir de prépondérance sur l'autre. Si la production des connaissances relève de la recherche, l'une des deux fonctions, leur transmission est du ressort de l'enseignement, l'autre fonction du métier d'enseignant. Le point d'achoppement est comment transmettre convenablement ce savoir et comment accompagner l'étudiant dans la maîtrise de ce qui lui est transmis ? La formation des enseignants-chercheurs répond à cette préoccupation majeure. Elle revêt donc une importance cruciale.

Le programme de cette formation vient d'être défini dans l'arrêté N° 932 du 28 juillet 2016. Il promeut une formation initiale pour les nouvelles

recrues, et une formation d'actualisation pour les autres catégories d'enseignants. Ces formations sont évaluées par le référentiel des compétences des enseignants paru dans le même arrêté.

IV-2 Les moyens d'encadrement de la formation

Il faudra procéder à un recensement des moyens humains pour l'encadrement des nouvelles recrues d'autant plus que tous les établissements d'enseignement supérieur sont concernés. Tous les établissements ne sont pas logés à la même enseigne et, au vu du contenu du programme de formation, aucun établissement ne peut assurer à lui seul l'ensemble des activités du programme. Une mutualisation au niveau de l'encadrement est donc nécessaire.

Pour ce faire, les établissements suivants seront contactés :

- CREAD
- Facultés de psychologies
- Facultés des TIC
- CERIST
- CIAQES

En outre, toutes les personnes ressources ayant des connaissances avérées dans les domaines suivants seront contactées :

- LMD
- Didactique en pédagogie

IV-3 Les outils

Le monde de la pédagogie connaît un développement qu'il est difficile de maîtriser sans l'appropriation des outils suivants concernant :

- L'émergence de procédés pédagogiques centrés sur l'étudiant : plateformes, enseignement à distance,...
- Méthodes d'enseignement
- L'émergence de méthodes pour enseigner aux grands groupes
- L'assurance qualité et le management de la qualité.

Parmi les outils qui participent au développement professionnel des enseignants de l'enseignement supérieur, on peut citer le SOTL (Scholarship of Teaching and Learning, ou développement professionnel des enseignants

universitaires) qui encourage l'analyse réflexive des enseignants de leur pratique pour le développement de leur action auprès des étudiants. Il favorise l'esprit d'investigation et encourage l'utilisation de la recherche en pédagogie. En fin, il promeut le partage de pratiques d'enseignement.

V- L'arrêté N° 932

L'arrêté N° 932 est paru le 28 juillet 2016. Outre son corps, il est composé de deux parties capitales :

- Une première partie réservée au référentiel de compétences portant sur 12 références (C1 à C12). Chacune lui est associé le type d'intervention (LMD, Didactique,...).
- Une proposition de programme basée sur l'acquisition des compétences citées plus haut. Il s'agit d'un programme complet pour une telle formation.

L'arrêté promeut l'organisation de la formation pédagogique des enseignants au niveau micro. Il ne détaille pas les niveaux méso et macro. Une structure par région universitaire et une autre au niveau national ne sont-elles pas indispensables à la pérennité d'une telle action ?

VI- Questionnement

Ce questionnement constitue un défi important au niveau de l'établissement : comment définir la qualité ? Qu'est ce qu'un bon cours ?, A quoi reconnaît-on un bon enseignant, Il peut être judicieux d'étendre ce questionnement pour s'intéresser spécifiquement à la formation pédagogique des enseignants, comme par exemple :

- Faut-il rendre cette formation statutaire ?
- La formation initiale constitue-t-elle un préalable à tout recrutement ?
- La formation d'actualisation est-elle un critère dans la promotion en grade ?
- Interventions uniques ou étalées dans le temps pour chacune des formations ?
- Le cas des enseignants vacataires qui n'ont aucune formation pédagogique, et qui interviennent le plus souvent dans l'enseignement des TD et des TP, soient deux champs idéalement concernés par la bonne pratique pédagogique ?

- Quels sont les structures à mettre en place ?
- Quels sont les textes à promulguer ?
- Liens à construire entre la formation pédagogique et la carrière ?

Au côté de ce questionnement, il y a lieu de se pencher sur les points suivants qu'il faudrait améliorer :

- Stratégie propre à chaque établissement
- Manque d'encadrement
- Inexistence de plateformes pédagogiques
- Manque de traditions dans la formation pédagogique
- Cadre juridique
- Manque de stratégie de communication et de marketing
- Référentiel de compétence

Mais aussi de véritables défis qui se dressent devant cette formation, à savoir :

- La faible motivation des enseignants-chercheurs du fait de la prépondérance de la recherche dans la valorisation de leurs promotions.
- La résistance aux changements.

VII- Les centres et les conseils

Les sciences de l'éducation nous apprennent que l'enseignant du supérieur développe des compétences réflexives, et c'est la raison pour laquelle son accompagnement par des conseillers pédagogiques est important, pour notamment susciter une réflexion ou identifier une problématique, mener une enquête d'audience, s'approprier des outils et des méthodes pédagogiques,...

Mais la réussite de la formation pédagogique n'est pas seulement du ressort de ce conseil. Elle nécessite une approche globalisante avec la mise en place d'une véritable organisation au niveau macro. A cet effet, la création d'une structure au niveau nationale est d'actualité. Dans le cas contraire, quelque soit la qualité du cadrage ad'hoc au niveau micro, les cellules comme précisées dans l'arrêté N°932 vireraient à une forte dépendance d'actions militantes intra-muros, et par voie de conséquence deviendraient vulnérables pour céder le pas à l'inefficacité.

VII-1 Comment y arriver ?

Il faut agir au niveau micro, méso et macro :

- Un conseil pédagogique au niveau de l'établissement. L'arrêté évoque plutôt la cellule. Bien entendu, la demande de gratifications des intervenants sera de mise.
- Un conseil pédagogique au niveau de la région universitaire.
- Un centre pédagogique de l'enseignement supérieur au niveau national

Nous voyons se dessiner une démarche bottom-up pour renforcer la politique institutionnelle qui sera déléguée par le ministère de tutelle au centre pédagogique de l'enseignement supérieur s'il est créé.

VII-2 La nécessité d'un environnement propice

Les recherches en la matière signalent que la qualité de l'environnement de travail est fondamentale dans l'intégration réussie de la nouvelle recrue et aussi pour réduire ses incertitudes. Il ne faut pas qu'il soit placé dans un environnement peu confortable générateur de réelles difficultés et de tensions permanentes. Les équipes de formation ont un rôle important pour intégrer l'enseignement dans la sphère de l'enseignement. La nouvelle recrue a besoin de travailler en équipe, et de s'initier à l'utilisation réelle et profitable des TIC.

VII-3 Le syllabus, prélude à un contrat pédagogique

Cette formation pourra être saisie pour jeter les bases d'un contrat pédagogique entre l'enseignant et son département. Le syllabus du cours, idéalement distribué et présenté par l'enseignant au début du semestre, pourra fixer les termes du contrat pédagogique entre enseignant, et le département. En fait, il s'agit que chacun se fixe sur les attendues : ce que l'étudiant peut attendre du cours, ce qui est attendu de l'étudiant. Le syllabus précise les objectifs du cours, son contenu, les dispositifs et les outils qui seront déployés pour favoriser l'appropriation des savoirs, les supports qui accompagneront le cours, les moments et les modalités d'évaluation des acquis des étudiants conformément aux textes en vigueur. A ce titre, il s'agit d'un véritable outil d'interactions entre l'enseignant et les étudiants. Rendre ces informations explicites dès le début du semestre permet aux étudiants de réellement s'impliquer dans leurs démarches de formation. C'est en ce sens, que le syllabus constitue un bon fil conducteur pour ce module de formation pédagogique.

VIII-La formation d'actualisation

Elle est inexistante. Elle reste au stade du volontariat dans quelques établissements. Ceci rend sa proclamation difficile du fait d'un manque d'expériences. Une question s'impose de comprendre si la rendre obligatoire amènerait une meilleure pratique d'enseignement ?

Une politique d'élaboration d'une telle formation devra répondre à ces questions :

- La formation aura un caractère formel ou informel ?
- Sera-t-elle courte ou répétée ?
- Disciplinaire ou transversale ?

La science de l'éducation nous apprend suggère que cette formation gagnerait beaucoup à être courte et répétée tout au long de la vie pour ne pas surcharger les enseignants-chercheurs qui, par ailleurs, ont des tâches d'enseignement et de recherche à accomplir.

Les réponses aux questions précédentes émaneront du débat qui sera engagé lors de la rencontre des conférences régionales.

IX- Et pour ne pas conclure

Le texte proposé constitue une excellente plateforme pour approfondir cette formation pédagogique des enseignants dans tous ses aspects aussi bien statutaires que sa prise en charge réelle par les établissements d'enseignement supérieur.

- 1) ***A propos du début de lancement de la formation*** : Compte tenu de la feuille de route (en annexe) et de ses échéances, la formation pédagogique gagnerait en crédits si elle commençait à partir de l'année universitaire 2017-2018. Ceci permettrait d'assurer son efficacité, de laisser le temps aux établissements de se préparer et à la tutelle de disposer de tous les outils nécessaires. En attendant, pour l'année universitaire 2016-2017, il peut être généralisé un programme déjà en vigueur dans quelques établissements universitaires.
- 2) ***A propos de son transfert vers les doctorants*** : La formation initiale aura un caractère facultatif assurée pour seuls des doctorants qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement supérieur. Au bout de quelques années

(maximum 5 ans), la formation initiale sera éteinte car tous les futurs enseignants auront reçu cette formation dans leur cursus de formation de doctorat.

La feuille de route en annexe de ce document a été élaborée sur une année universitaire (2016-2017) sur la base de critères objectifs pour garantir le maximum de succès à cette excellente initiative du ministère de tutelle.

Feuille de route

N°	Activité	Acteurs	Moyens	dates
1	Correspondance aux C.R	SG	Accord du SG	10/09/2016
2	Réunion avec les présidents des C.R	Présidents des CR	Accord du SG	27/09/2016
3	Réunion avec les présidents des domaines de formation	Présidents des domaines de formation	Accord du SG	10/10/2016
4	Organisation de la mutualisation d'encadrement.	DGFSG, Chefs d'Établissements	Comptes rendus des différentes réunions	15/10/2016
5	Contact des personnes ressources en LMD, didactique.	Etablissements	Arrêté N°932	15/10/2016
6	Réunion avec le CREAD	Chercheurs CREAD	Accord du SG, arrêté N°932, divers comptes rendus	20/10/2016
7	Réunion avec les facultés de psychologie	Doyens	Accord du SG, arrêté N°932, divers comptes rendus	05/11/2016
8	Réunion avec le CERIST	Chercheurs CERIST	Accord du SG, arrêté N°932, divers comptes rendus	20/11/2016
9	Elaboration des critères d'évaluation	CIAQES, DGFS	Accord du SG, arrêté N°932, divers comptes rendus	30/11/2016
10	Elaboration de la grille d'évaluation	DGFS, Présidents des CR	Accord du SG, arrêté N°932, divers comptes rendus, critères d'évaluation	15/12/2016
11	Organisation de la formation d'actualisation (continue) pour tous les enseignants	DGFS, Présidents des CR, responsables des domaines	Arrêté N° 932	07/01/2017
12	Elaboration de nouveaux textes sur le mode de la formation (obligatoire, optionnel, rentre en ligne de compte pour la promotion, ne rentre pas).	SG	Propositions de textes	02/02/2107
13	Elaboration du référentiel étudiants.	CIAQES, Présidents des CR	Proposition de référentisl	28/02/2017
14	Mise en place d'une plateforme d'enseignement à distance	CERIST, CR, SG	Réseau national	02/03/2017
15	Organisation de la formation pour les doctorants	Présidents des CR	Accord du SG	10/03/2017
16	Réception des outils : plateforme, textes, critères d'évaluation, référentiel d'étudiants, mutualisation des ressources.	La structure de veille	Outils de tests	15/04/2017
17	Correspondance générale pour les établissements	SG	Outils et documentation	30/04/2017
18	Lancement des formations	Chefs d'établissements	Documentation	Rentrée universitaire 2017-2018